

L'an deux mille vingt six, le samedi 21 mars, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 17 mars 2026

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 29

Conseiller représenté : 00

Conseiller excusé : 00

Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :

M. BELMANT

Délibération n°03-2026

Etaient présents : M. MAES, Mme BEAUGRAND, M. CONTU, Mme RACINE, M. VELU, Mme YGOUF, M. PONCHON, Mme LEMAIRE, M. BELMANT, Mme HARY, M. PEREZ, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, Mme DAVID, M. ONDICANA, Mme DEGUINE, M. MARQUES, Mme GOUDMAND, M. GALLET, Mme LEJEUNE, M. CARPENTIER, Mme SORIN LAMBERT, M. FARSI, M. BAHRI, M. HUGUET

Elu absent mais représenté : /

Elu absent excusé : /

Elu absent non excusé : /

Election des huit Adjoints au Maire

Il a été procédé, sous la Présidence de Monsieur Gautier MAES, élu Maire, à l'élection des huit adjoints.

Il est assisté pour les opérations de vote par deux assesseurs, Mme Mlouka FARSI et Mme Karine SORIN LAMBERT.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
➤ Bulletins déclarés blancs ou nuls par le bureau	05
➤ Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	24
➤ Majorité absolue :	15

Ont été élus(es) avec vingt quatre voix Pour, trois bulletins blancs et un bulletin nul :

1^{er} adjoint : Monsieur Bruno CONTU

2^{ème} adjoint : Madame Céline BEAUGRAND

3^{ème} adjoint : Monsieur Sylvain VELU

4^{ème} adjoint : Madame Elodie RACINE

5^{ème} adjoint : Monsieur Philippe PONCHON

6^{ème} adjoint : Madame Cindy YGOUF

7^{ème} adjoint : Monsieur Wilfried BELMANT

8^{ème} adjoint : Madame Laurence LEMAIRE

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le



ID : 080-218005858-20260321-DELIB032026-DE

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,



Monsieur Gautier MAËS